



Huissier et surendettement

Par **valentine78**, le **07/05/2009** à **09:27**

Bonjour,

Je suis actuellement en dossier de surendettement, il se trouve que 3 mensualités d'un crédit ne sont pas passées, j'ai donc reçu un courrier (simple envoi), de la part d'un cabinet d'huissier, me réclamant la totalité de la somme due!!!! soit 4900 euros !

ma question est donc la suivante, est-ce possible qu'un huissier puisse venir me saisir ma voiture ? car j'ai eu la personne du cabinet d'huissier au téléphone, (elle a je ne sais comment trouvé mon numéro au boulot !!) et m'a menacé de venir saisir mon véhicule à défaut de règlement immédiat !!

je suis seule avec 3 enfants, j'ai besoin de ma voiture !!

Merci d'avance pour votre aide

Par **superve**, le **20/05/2009** à **12:38**

Bonjour

Si le crédit porte justement sur le financement d'un véhicule, la saisie de ce véhicule sera toujours possible, par le biais d'une procédure simplifiée, plus rapide sur le fondement d'une simple ordonnance rendue par le juge.

Sinon, l'huissier ne pourra saisir votre véhicule qu'après avoir obtenu une décision de justice à votre encontre, vous condamnant au paiement de la totalité des sommes.

Bien cordialement

Par **valentine78**, le **20/05/2009** à **21:22**

Merci pour la réponse, mais je précise que les mensualités non réglées ne sont pas celles concernant le véhicule, mais un crédit à la consommation rentrant dans le plan de surendettement!

cordialement